## PREMIÈRE VERSION



## **DÉCLARATION DE L'UNICA**

## CAMPUS UNIVERSITAIRE DE MAYAGÜEZ UNIVERSITÉ DE PORTO RICO 15 NOVEMBRE 2007

Les institutions qui font partie de l'Association des Universités et des Centres de Recherche de la Caraïbe (UNICA), réunies au Campus de Mayagüez de l'Université de Porto Rico le 14 et le 15 novembre 2007, s'engagent à soutenir les universités dans leur objectif de promouvoir l'excellence académique. C'est pour cette raison qu'il est important de stimuler les mécanismes de coopération qui encouragent la mobilité académique des étudiants ainsi que des chercheurs et des enseignants.

Nous répondons aux exigences académiques provoquées par la globalisation dont les conséquences sont l'ouverture des frontières, des marchés et des sociétés. Dans ce contexte, les universités se doivent d'être plus ouvertes aux échanges d'idées, de savoirs, de projets et de ressources. En permettant la libre circulation du savoir et en promouvant des réseaux académiques, la mobilité académique contribue à l'intégration de la Caraïbe.

Nous considérons que la mobilité permet et facilite l'optimisation des ressources humaines et matérielles. Les nouvelles technologies, ainsi que les nouveaux domaines du savoir, représentent un défi pour les universités. Celles-ci doivent non seulement maintenir et soutenir les domaines du savoir actuellement étudiés mais aussi incorporer des nouvelles disciplines et projets de recherche. Ces deux objectif peuvent être atteints grâce aux échanges académiques et en identifiant des domaines de complémentarité qui élargissent l'offre académique avec des ressources disponibles dans des réseaux d'universités organisés.

Nous savons que les universités se doivent de participer au développement des pays et de la région. Cet objectif ne peut être atteint que par l'excellence académique. En encourageant la mobilité académique, nous approchons de ce but, puisque les meilleures ressources intellectuelles de

Déclaration de L'UNICA Page 2 15 novembre 2007

chaque institution participante seront mises à disposition des institutions d'enseignement supérieur.

Afin d'encourager le contact et la collaboration entre les universités, les instituts et les centres de recherche, les institutions associées à l'UNICA déclarent leur intention d'établir un Accord de Mobilité Académique des étudiants, des chercheurs et des professeurs afin que cet accord permette la création d'un espace académique. Nous sommes persuadés que des initiatives de cet grandeur ne pourront être menées à bien par les institutions de manière indépendante ou par le biais d'accords bilatéraux traditionnels.

## ACCORD DE MOBILITÉ ACADÉMIQUE

Dans le cadre de cet Accord de Mobilité Académique, les institutions associées à l'UNICA souhaitent établir les bases pour mener des expériences académiques, scientifiques et culturelles entre les enseignants, les chercheurs et les étudiants. Cet Accord, conçu dans le cadre d'une vision sociale avec des objectifs académiques dont la mobilité des étudiants et des professeurs, doit être mené à bien par une stratégie qui encourage la coopération interinstitutionnelle en partageant les ressources du corps enseignant et en facilitant l'échange des étudiants. Cela implique l'homologation des diplômes, les équivalences des crédits et la reconnaissance de qualifications.

Les échanges d'enseignants et de chercheurs visent à consolider les connaissances théoriques et pratiques dans les différentes disciplines. Les échanges de professeurs des institutions associés à l'UNICA, s'organiseront selon les clauses suivantes :

- Les enseignants souhaitant participer à ces programmes d'échange seront nominés, puis sélectionnés par leurs établissements respectifs selon la procédure établie par ces derniers à ce propos.
- Les aspects liés aux dépenses, à la durée de l'échange, aux rémunérations, au nombre d'enseignants participants à chaque projet, au logement, aux publications, au droit de propriété intellectuelle, aux brevets et registres de marques seront stipulés dans les accords spécifiques de collaboration.
- Au moment de choisir les professeurs participants, les institutions privilégieront les projets de mobilité de professeurs et de chercheurs appartenant aux universités actives au sein de l'UNICA.

L'objectif des échanges d'étudiants est d'élargir leur formation universitaire et d'étendre la dimension socioculturelle de l'éducation, ce qui leur

permettra d'être plus ouverts à la diversité et plus solidaires, surtout dans le contexte caribéen. Pour que ces échanges d'étudiants soient menés à bien, les institutions doivent s'engager à valider les diplômes de 1<sup>er</sup>, 2ème et 3ème cycles, les crédits, les cours, les matières et les diplômes afin d'établir un échange universitaire compatible et de qualité.

Les échanges d'étudiants entre les institutions associées à l'UNICA s'organiseront selon les clauses suivantes :

- Les étudiants pourront participer au programme d'échange pour une durée de plusieurs semaines, un semestre ou une année académique.
- Avant l'échange des étudiants, les universités participantes devront établir des systèmes d'équivalences pour valider les cours. Ces équivalences seront accordées par l'Université d'origine au retour de l'étudiant en échange.
- Des séries de cours seront préalablement établies, que ce soit pour les diplômes universitaires, les certificats de spécialisation, les programmes mixtes et d'autre modalités, afin de faciliter la reconnaissance des études réalisées dans d'autres établissements au moment d'octroyer les diplômes dans les universités d'origine.

Seront inclus dans les accords spécifiques les aspects suivants:

- Les conditions pour participer aux projets d'échange
- Les procédures de sélection des étudiants
- Les frais des étudiants et les aides financières qui sont inclus dans le programme d'échange
- Les frais de logement, de déplacement et d'assurance maladie
- Le nombre d'étudiants que recevront ou enverront les établissements participantes
- Les systèmes d'équivalences des cours par disciplines entre les établissements participants
- Les systèmes d'équivalences des diplômes entre les établissements participants

Afin de faciliter la mobilité des étudiants entre les universités associées à l'UNICA, il est convenu ce qui suit :

- Le respect des procédures d'admission établies dans les programmes académiques des institutions participantes
- Des frais de scolarités spéciaux seront établis pour les étudiants de 3ème cycle qui viennent des universités associées à l'UNICA

- Des procédures d'orientation prenant en compte les spécificités des établissements d'origine seront mises en place pour accueillir les étudiants des universités associées à l'UNICA
- La promotion des aides financières pour encourager la mobilité des étudiants dans le cadre de leurs études.

Afin de réussir à créer un programme dynamique de mobilité académique dans la région de la Caraïbe à travers cet Accord entre les institutions associées à l'UNICA, les objectifs sont les suivants :

- Consolider la coopération entre les universités et les centres de recherche de la Caraïbe
- Encourager la valorisation de la culture de la région
- Contribuer au développement scientifique culturel et intellectuel grâce à l'échange académique interinstitutionnel afin de mieux relever les défis de la société actuelle.

Une Commission de Mobilité Académique de l'UNICA sera mise en place pour promouvoir, faciliter et donner suite à ce qui a été établi dans cet Accord. Elle sera responsable de mener à bien le programme de Mobilité Académique dans le cadre de l'UNICA. La Commission sera composée de trois membres sélectionnés par le Comité Exécutif de l'Association. Le Comité Exécutif se chargera d'établir les fonctions spécifiques de la Commission.

Les institutions listées ci-dessous confirment avoir pris connaissance de la portée de tous les articles du présent accord et avoir lu et approuvé ses différentes dispositions: